

FICHE

Alerter sur la modification des conditions de prescription et de délivrance (CPD) du tramadol afin de réduire le risque de mésusage, d'addiction et de surdosage.

Systeme d'aide à la décision indexée par médicament référencé par la HAS

Validée par le Collège le 12 décembre 2024

Objet et champ d'application du SAM

Identifiant du SAM	2024_0341
Titre du SAM	Alerter sur la modification des conditions de prescription et de délivrance (CPD) du tramadol afin de réduire le risque de mésusage, d'addiction et de surdosage.
Demandeur	ANSM
Auteur	dmm2@ansm.sante.fr
Logiciels de soins ciblés	01_LAP de médecine ambulatoire 02_LAP hospitaliers 03_LAD d'officine
Date de validation du SAM	2024_12_12
Date d'actualisation du SAM	Néant
Numéro de version du SAM	V1.0
Statut du SAM	Actif

Algorithme décisionnel du SAM

Si les conditions de déclenchement ci-après sont remplies :

Expression conditionnelle	SI la prescription COMPORTE un médicament qui CONTIENT la substance active « tramadol »
01_LAP de médecine ambulatoire	
ET	ET pour tout patient
02_LAP hospitaliers	
ET	
03_LAD d'officine	

Alors afficher :

Le message vu par les utilisateurs de 01_LAP de médecine ambulatoire ET 02_LAP hospitaliers	« Depuis le 1er mars 2025, pour réduire le risque de mésusage, d'addiction et de surdosage : - Ordonnance sécurisée obligatoire pour toute prescription de tramadol (seul ou en association). Pour rappel : - Durée maximale de prescription limitée à 3 mois ; - Privilégier les traitements inférieurs à 7 jours pour les douleurs aiguës (petits conditionnements disponibles). »
Le message vu par les utilisateurs de 03_LAD d'officine	« Depuis le 1er mars 2025, pour réduire le risque de mésusage, d'addiction et de surdosage de tramadol : - Présentation d'une ordonnance sécurisée requise. - Les prescriptions établies avant le 1er décembre restent valables jusqu'à leur terme. Pour rappel : - Durée maximale de prescription limitée à 3 mois ; - Privilégier les petits conditionnements pour les traitements de courte durée. »
Le(s) médicament(s) proposé(s) en alternative thérapeutique (le cas échéant)	Néant
La source	https://ansm.sante.fr/actualites/tramadol-et-codeine-devront-etre-prescrits-sur-une-ordonnance-securisee-des-le-1er-decembre
Le contact	dmm2@ansm.sante.fr
Le logo de l'organisme en charge de l'élaboration et de l'actualisation du SAM	 Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Alerter sur la modification des conditions de prescription et de délivrance (CPD) du tramadol afin de réduire le risque de mésusage, d'addiction et de surdosage., 12 décembre 2024

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr